



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°123/2024  
du Conseil communautaire  
Séance du 24 juin 2024**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024  
Nombre de délégués en exercice : 74  
Nombre de délégués présents : 52  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU, Bernard JULIER à Laurent NADAL, Benoit TRICHOT à Elian PETITJEAN,

**Absents/Excusés :** Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Sébastien BAYART

**OBJET : Mise en œuvre du RIFSEEP : modification de la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2023.**

Vu la délibération du conseil communautaire n° 205/2023 en date du 18 décembre 2023 approuvant la mise en œuvre du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu le courrier du préfet du Gard en date du 20 février 2024 faisant part de ses remarques sur certains points de la délibération,

Considérant que cette question à été présentée au Comité social territorial du 4 avril 2024 et à la Commission des moyens généraux du 17 juin 2024,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :**

- D'apporter les rectifications suivantes à la délibération du conseil communautaire n° 205/2023 en date du 18 décembre 2023 approuvant la mise en œuvre du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

**IFSE**

Cadres d'emplois	Groupes de fonctions	Plafond annuel réglementaire	Montant annuel maximum retenu par la CA du Gard rhodanien	
			Plancher	Plafond
Infirmiers (en voie d'extinction)	Direction EAJE	9 000	1 020	9 000
Infirmiers (en voie d'extinction)	Codirection EAJE, soins	8 010	1 020	8 010
Auxiliaires de puériculture	Accompagnement de l'enfant	9 000	1 020	9 000
Auxiliaires de puériculture	Continuité de direction	8 010	1020	8 010
Techniciens	Chef de service	19 660	1 650	19 660
Techniciens	Adjoint au chef de service Assistant de direction Expert	18 580	1 650	18 580

**CIA**

Cadres d'emplois	Groupes de fonctions	Plafond annuel réglementaire	Montant annuel maximum retenu par la CA du Gard rhodanien	
			Plancher	Plafond
Attachés	Direction	6 390	0	500

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

**Le Président**  
**Jean Christian REY**



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le

**09 JUIL. 2024**

Délibération n°123\_2024 du 24 juin 2024, page 2

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.